Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous les dernières informations en notre possession autour des dispositifs proposés par le gouvernement.

Le Protocole National pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19

Vous trouverez la mise à jour au 13 novembre du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 cliquer ici

établi par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

Décret n°2020-1454 du 27 Novembre 2020 - allègement du confinement

Suite aux allocutions du Président de la République le 24 Novembre et du 1er Ministre le 26 Novembre autour de l'allègement du confinement qui est entré en vigueur le 28 Novembre, vous trouverez le Décret n°2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

cliquer ici

<u>Protocole de reprise d'activités sportives des mineurs - Attestation</u>

Pour les encadrants bénévoles exerçant dans le cadre des activités extrascolaires, le club peut délivrer une attestation aux bénévoles et ces derniers doivent en être en possession en plus d'une attestation de déplacement en cochant la case « pour déplacement d'une activité sportive ». En complément, nous vous transmettons le protocole général sur la reprise des activités sportives pour les mineurs

cliquer ici

qui est conforme avec le protocole sanitaire renforcé pour les activités golfiques.

Notre direction Ressources Humaines / Juridique de droit social est à votre disposition pour répondre à vos interrogations et apporter des informations complémentaires. Vous pouvez les contacter par e-mail à l'adresse e-mail suivante :rh@ffgolf.org

Avec tout notre soutien.

La Fédération française de golf